

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 01 août 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération :

Vote : 15

Pour : 15

Contre 0

Abstention 0

L'an deux mille vingt-quatre,
et le premier août

à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs BENVENUTI, COSTA, HCLUSICKA, PAOLINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames LOUIS, SANCIU, SCOTTO, SEBASTIANI, VOLELLI.

Procurations : Mme FERRAGUTI à Mme SANCIU, Mme GUARDINI à Mr COSTA, Mr MORELLI à Mr HCLUSICKA et Mme ROVERE à Mr OLMETA.

Absents : Mr FEYDEL, Mr PANZA, Mme PONZEVERA et Mr POLI

Mr HCLUSICKA Antony a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA
CONVOCATION
26/07/2024
DATE AFFICHAGE
02/08/2024Objet de la délibération :**TRAVAUX DE RENOVATION DU MECANISME DES CLOCHES DE L'EGLISE SAINTE ANNE**

Le Maire rappelle au Conseil que le mécanisme des cloches de l'Eglise Sainte-Anne est hors service. Il serait souhaitable de procéder aux travaux de rénovation dont le montant s'élèverait à **22 402,00 € HT**.

Le Plan de financement s'établissant comme suit :

Organismes	%	Montant HT
CDC	60,00	13 441,20
Commune	40,00	8 960,80
TOTAL	100,00	22 402,00

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de rénovation du mécanisme des cloches de l'Eglise Sainte Anne et le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 13 juin 2024.